

Projet d'extension sur 30 hectares supplémentaires pour Aerocampus...

Basé à Latresne (33), le centre de formation aux métiers de la maintenance aéronautique Aerocampus pourrait se retrouver bientôt à l'étroit. Alors que la première pierre de la future implantation (près de 2 700 m² sur une parcelle de 12 000 m²) de l'Institut de soudure a été posée aujourd'hui (APS 1759 et 1812), une réflexion est déjà en cours pour pousser les murs. Un site d'une trentaine d'hectares, actuellement utilisé par l'INRA et destiné à être cédé dans le cadre de la RGPP (révision générale de politiques publiques, ndlr), pourrait être repris par le Conseil régional. Aerocampus serait leader dans la conception du projet qui prévoirait notamment l'installation d'un hôtel d'une centaine de chambres. Des architectes planchent déjà sur le sujet et des contacts sont en cours avec des opérateurs immobiliers. Par ailleurs, une grande salle d'une capacité de 400 à 500 places destinée à accueillir des symposiums et conférences pourrait y voir le jour. Les 10 hectares de vignes seraient maintenus. Jérôme Verschave, directeur général d'Aerocampus, indique que le site pourrait également *"accueillir de l'oenotourisme, servir à faire voler des drones ou encore servir pour l'expérimentation des politiques du Conseil régional..."*

Aerocampus : Site web ...qui signe de nouvelles conventions

A l'occasion de l'assemblée générale d'Aerocampus, qui se tenait aujourd'hui, des conventions ont été signées avec 5 nouveaux partenaires :

- ISAE (Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace), pour un échange de prestations,
- Advantage Net, pour le développement de formations supply chain et logistique dans le secteur aéronautique,
- AFPI Sud-Ouest (voir par ailleurs le 16h00 n° 2389) et Apave Aéroservices, pour le développement des formations professionnelles dans le secteur aéronautique,
- Centres interlines de Guyards (voir APS 1793),
- Les Machines Tournantes, pour le développement d'activités mêlant nouvelles technologies et création artistique.